

LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE LA PECHE CONTINENTALE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GUESSABO

KRA koffi siméon

Assistant, krakoffisimeon@yahoo.fr

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa / Côte d'Ivoire

RÉSUMÉ

Située dans le centre ouest ivoirien, la sous-préfecture de Guessabo présente de nombreux atouts pour le développement de la pêche. Et pourtant, les politiques en matière de pêche en Côte d'Ivoire ont souvent mis l'accent sur les pêches maritimes et lagunaires. Le but de cette étude est d'évaluer les potentialités halieutiques de la sous-préfecture de Guessabo, d'analyser la structure sociodémographique des acteurs de la pêche et enfin d'identifier les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de la filière pêche de cette localité.

Plusieurs techniques de recueil d'informations ont été combinées pour y parvenir. Ce sont entre autre la recherche documentaire, l'observation, l'enquête par le questionnaire et des guides d'entretien avec les acteurs intervenant dans la filière. Le traitement des informations recueillies permet de dire que la sous-préfecture de Guessabo se présente comme un important bassin de production de poisson. Cependant, la filière pêche de la localité est confrontée à d'énormes difficultés ; notamment la persistance de l'informel.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Guessabo, Développement, Pêche continentale, Production halieutique.

ABSTRACT

Situated in the west center of the Ivory Coast, the under-prefecture of Guessabo presents many assets for the development of the fishing. And yet, the policies concerning fishing in Coast of Ivory often put the accent on the maritime fishings and lagunaires. The goal of this survey is to value the piscatorial potentialities of the under-prefecture of Guessabo, to analyze the structure sociodémographique of the actors of the fishing and finally to identify the problems to which are confronted the actors of the path fishes this locality.

Several techniques of compilation of information have been combined to arrive there. These are between other the documentary research, the observation, the investigation by the questionnaire and the maintenance guides with the actors intervening in the path. The treatment of the introverted information permits to say that the under-prefecture of Guessabo presents itself like an important basin of fish production. However, the path fishes the locality is confronted to enormous difficulties; notably the persistence of the casual.

Keywords: Ivory coast, Guessabo, Development, Continental Fishing, Piscatorial production.

INTRODUCTION

La pêche en Côte d'Ivoire ne fournit que 7% du Produit Intérieur Brute (PIB) agricole et reste une activité secondaire dans l'économie (Ministère d'état, ministère de l'agriculture et des ressources animales, 2000). Cependant, elle est la principale source de protéines animales pour la population. A ce propos, (Anoh et Koffié-bikpo, 1999) précisent que ces produits jouent un rôle très important dans l'alimentation des populations. Ils fournissent près de 70% des protéines animales consommées par l'Ivoirien. Ils ajoutent que ces ressources halieutiques ont l'avantage d'être meilleur marché que la viande rouge.

La pêche est une activité prioritaire chez les peuples lagunaires et des atouts indéniables lui sont offerts pour la Côte d'Ivoire. En effet, elle bénéficie de conditions naturelles favorables (mer, lagunes, fleuves, lacs...). Cependant, cette activité est de plus en plus négligée par les Ivoiriens malgré son importance dans l'alimentation. La plupart des écrits sur la pêche font état de ce que les ressources halieutiques sont insuffisantes

pour couvrir les besoins de la consommation nationale. Le taux de couverture en ressources halieutiques est de 43% (ministère d'état, ministère de l'agriculture et des ressources animales, 2000). En conséquence, la Côte d'Ivoire demeure un gros importateur de produits halieutiques. En 2009, les importations de produits de pêche et dérivés se sont élevés à 339 043,769 tonnes (Ministère de l'agriculture, 2010). A cet effet, le Plan Directeur du Développement Agricole 1992-2015 adopté en 1993 prévoyait parmi ses 5 objectifs majeurs le développement de la pêche maritime et lagunaire. Et pourtant, la pêche a des possibilités de se développer ailleurs sur le reste du pays.

La sous-préfecture de Guessabo est située dans la région du Haut-Sassandra; dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Au plan administratif, elle fait partie du département de Zoukougbeu. Elle est limitée comme suit : au nord les sous-préfectures de Domangbeu et de Zoukougbeu, au sud la sous-préfecture de Iboghué, à l'est la sous-préfecture de Gregbeu et à l'ouest la sous-préfecture de Guézon. La figure 1 présente la localisation de la zone d'étude.

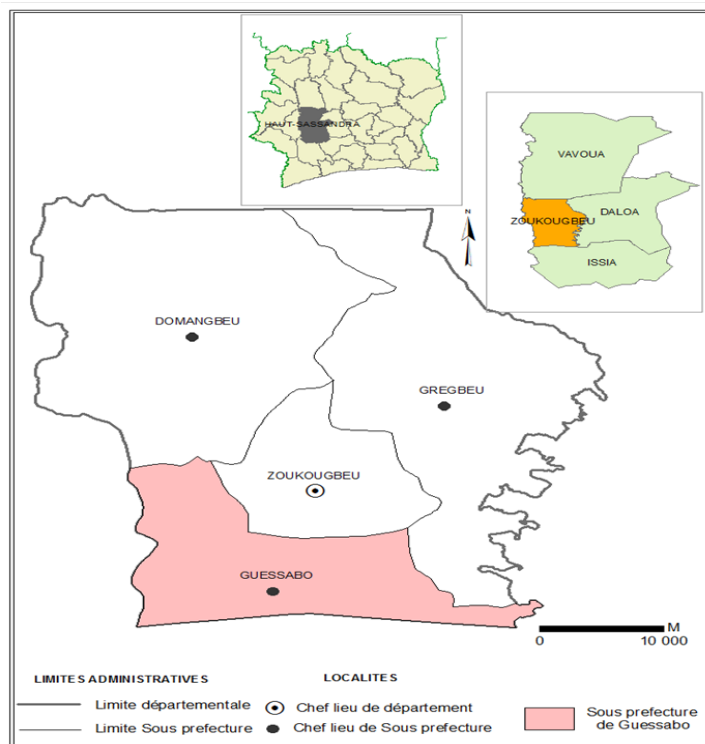


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Source : INS, 2014 Réalisation : Loba A, 2015

Cette sous-préfecture bénéficie de nombreux atouts pour la pratique de la pêche continentale. En effet, le fleuve Sassandra la limite à l'ouest ; et avec ses affluents que sont le Lobo et la Davo forment un réseau hydrographique dense. Cependant, la pêche à Guessabo est confrontée à une kyrielle de problèmes.

Face donc à ce constat, notre préoccupation est la suivante : quelle est la place de la sous-préfecture de Guessabo dans la pêche continentale en Côte d'Ivoire ?

Pour y parvenir, nous partirons d'une approche tridimensionnelle. Nous analyserons d'abord les potentialités halieutiques de la sous-préfecture de Guessabo, ensuite la situation de la pêche et enfin les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de la filière pêche de cette localité.

I- MATÉRIELS ET MÉTHODES

Pour mener cette étude, plusieurs techniques de recueils de données ont été combinées. Ce sont la recherche documentaire, l'observation sur le terrain, l'enquête par le questionnaire et des guides d'entretien.

L'analyse documentaire a consisté en une revue de documents portant notamment sur la pêche en Côte d'Ivoire. Plusieurs informations ont été recueillies dans les documents et rapports consultés. La plupart de ces œuvres porte sur la pêche maritime ou lagunaire. Nous avons aussi eu recours aux rapports annuels d'activité des structures locales d'encadrement du secteur pêche. Cette approche nous a permis d'avoir des notions sur le sujet et d'affiner nos outils pour aborder la question. En plus des ouvrages sur la pêche, nous avons consulté des œuvres en rapport avec le cadre d'étude en l'occurrence la région du Haut-Sassandra. L'analyse documentaire n'étant pas en mesure de fournir toutes les informations, nous avons eu recours à des enquêtes de terrain.

L'enquête documentaire a permis de compléter, de vérifier et surtout de s'imprégner de la réalité du phénomène pêche dans la sous-préfecture de Guessabo. Elle a été orientée sur deux catégories d'acteurs. Ce sont d'une part les acteurs de la pêche et d'autre part des commerçants. Au niveau des acteurs, nous avons sommes appesantis sur certaines variables. Ce sont la nationalité, le sexe, les instruments de pêche, les quantités de poisson capturées, ainsi que leurs difficultés. Quant aux commerçants, leur apport a permis d'avoir une idée sur la disponibilité en poisson, les espèces, ainsi que les prix pratiqués. Nous avons été confrontés à une difficulté lors du choix de la taille de l'échantillon. En effet, la persistance de l'informel fait que le Bureau d'Aquaculture et Pêche (BAP) de la localité n'était pas en mesure de donner l'effectif des pêcheurs. La raison est que la majorité de ceux-ci exerce dans l'illégalité. Ils n'ont pas de certificat de pêche pouvant permettre leur reconnaissance formelle par la structure étatique. Nous avons de ce fait interrogé 50 pêcheurs et 30 commerçants rencontrés soit sur les rives de vente ; soit dans les campements de pêche installés le long du fleuve. Au niveau des commerçants, il s'agit des personnes venues s'approvisionner sur les espaces de vente. Le choix de ces personnes s'est fait de façon aléatoire. Nous avons choisi les répondants.

Les guides d'entretien ont été orientés vers les structures étatiques intervenant dans les ressources halieutiques. A ce propos, nous avons eu des entretiens avec la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Daloa et le BAP de Guessabo. Nous avons aussi eu recours à la sous-préfecture pour certaines données administratives.

L'analyse des données obtenues permet d'aboutir aux résultats ci-après. La sous-préfecture de Guessabo se présente comme un important bassin de production de poisson au niveau de la région du Haut-Sassandra. Cela est la résultante de plusieurs facteurs tant naturels qu'humains.

II- RÉSULTATS

1- LES FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GUESSABO

Les conditions naturelles et la forte proportion de la population rurale sont autant de facteurs qui influencent positivement la pêche continentale dans la sous-préfecture de Guessabo.

Au plan hydrographique, la sous-préfecture de Guessabo est sous l'influence du fleuve Sassandra qui la limite à l'ouest. Le bassin du Sassandra, long de 600kilomètres, prend sa source dans la région de Bayla en Guinée. Il reçoit deux affluents majeurs que sont le Bafing et le N'zo. Son bassin versant est de 75 000 kilomètres carrés (Ministère d'état, ministère du plan et du développement, 2007). Il s'agit donc d'un cours d'eau permanent permettant la pratique de la pêche toute l'année.

La sous-préfecture de Guessabo dispose d'une population nombreuse et en majorité rurale. En effet à part Guessabo le chef-lieu de sous-préfecture qui est une localité urbaine, les autres localités sont rurales. D'ailleurs Guessabo n'a été érigé en chef-lieu de sous-préfecture qu'à travers le décret N° 2008-07 du 05 Mars 2008 ; donc une ville récente. Sa population est estimée 8288 habitants (INS, 2014). Les populations autochtones sont les Gnaboua. On note une forte proportion d'allochtones (Baoulé, Sénoufo...) et d'allogènes (Burkinabé, Malien...).

Les principales activités économiques de cette population tournent autour de l'agriculture et de la pêche.

2- LA PECHE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GUESSABO

L'activité de pêche est beaucoup développée dans la sous-préfecture de Guessabo. Celle-ci se pratique sur divers foyers et implique un nombre important d'acteurs. La production est de ce fait importante. Le fleuve Sassandra est le support de la pêche dans la sous-préfecture de Guessabo. Au niveau des foyers de pêche, on a d'une part le lac du barrage de Buyo qui s'étend jusqu'à Guessabo et d'autre part des couloirs de pêche qui sont des

affluents du lac. Les plus importants sont : VOH, Glèpè Nigbè, Sety Bada (Pio) et Kôkpa.

2-1- Les acteurs de la pêche

La pêche à Guessabo est le fait des acteurs masculins. Elle est dominée à 83% par les étrangers ; notamment les maliens. Ceux-ci sont désignés sous le vocable « Bozo ». En fait, ils sont d'ethnies différentes à savoir les Bozo, les Bambara, les Peulhs... Les Ivoiriens ne représentent que 17% des acteurs et sont représentés par les autochtones Gnaboua. La figure2 montre leur répartition par nationalité. Cette population pratique en plein temps la pêche.

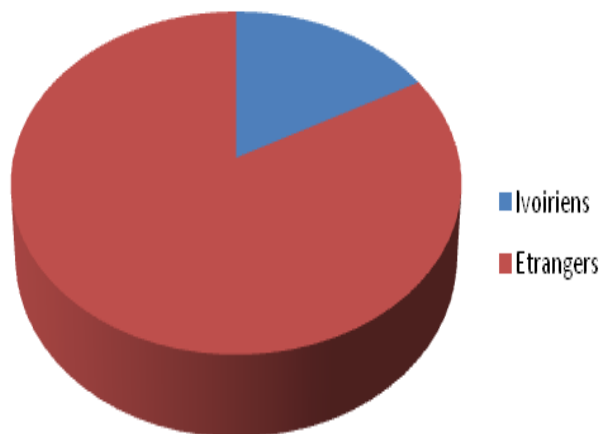


Figure 2 : Répartition des acteurs de la pêche selon la nationalité (*Source : Nos enquêtes, 2015*)

Ces acteurs pratiquent une pêche traditionnelle. Elle se caractérise par l'utilisation des pirogues, des nasses, des filets, des lignes ou des hameçons. Cependant malgré son caractère archaïque, cette pêche offre de bons rendements.

2-2- La production

La production de poisson est abondante dans la sous-préfecture de Guessabo. Celle-ci a toujours dépassé les 500 tonnes l'an. Cette production est passée de 1433,33 tonnes en 2007 à 568,2 tonnes en 2010 ; soit une baisse de 60,36%. Cette baisse de la production s'explique en partie par un non prélevement des statistiques de production. En effet, la situation de tension qui a prévalu dans le pays à partir de 2010, n'a pas facilité l'action du BAP. C'est

d'ailleurs ce qui explique l'absence de données pour les années 2011 et 2012. Elle peut aussi s'expliquer par une baisse de la production du fait de la crise dans la mesure où cette baisse se poursuit jusqu'en 2014. En 2014, la quantité de poisson produite est de 526,599 tonnes ; soit une chute de 63,29% par rapport à 2007. La production de poisson de la sous-préfecture de Guessabo de 2007 à 2014 est consignée dans le tableau I ci-dessous.

Tableau I : Production de poisson à Guessabo de 2007 à 2014

ANNEE	PRODUCTION EN TONNES
2007	1 433,33
2008	1 332,596
2009	940,25
2010	568,2
2013	590,872
2014	526,599

Source : BAP de Guessabo, 2015

Cette production porte sur une gamme variée de poisson dominée par les espèces Tilapia et Chrysichthys ou machoirons avec respectivement 43,03 et 38,17%. Le tableau II présente ces différentes espèces.

Tableau II : Production halieutique à Guessabo en 2014

ESPECES	PRODUCTION EN TONNES	PROPORTION EN %
Tilapia	254,2615	43,03
Chrysichthys	231,417	38,17
Labeo	3,636	0,62
Lates	10,2655	1,8
Heterotis	13,664	2,31
Clarias	16,775	3
Mormyrus	7,164	1,21
Distichodus	2,146	0,4
Synodonhys	8,446	1,43
Eutropius	5,416	1
Hemichromis	9,8255	1,7
Alestes	4,268	0,72
Pellonula	22,158	4,27
Malapterurus	1,4296	0,24
TOTAL	590,872	100

Source : BAP de Guessabo, 2015

On note une présence de poisson tout au long de l'année. Toutefois, cette production n'est pas uniforme tous les mois de l'année. Il y a des périodes de forte et de faible production. Les mois de Mars, Avril, Mai et surtout le mois de Juillet constitue les périodes de forte production. Ces quatre mois totalisent près de la moitié de la production avec une proportion de 44,1%. Le tableau III résume la variation saisonnière des captures.

Tableau III : Production de poisson à Guessabo en 2014 en kilogrammes

MOIS	PRODUCTION EN KILOGRAMMES	POURCENTAGE
Janvier	33 651	6,39
Février	45 329	8,61
Mars	54 085	10,27
Avril	52 737	10,01
Mai	53 411	10,14
Juin	43 366	8,24
Juillet	72 031	13,68
Août	42 633	8,1
Septembre	26 802	5,09
Octobre	43 307	8,22
Novembre	28 768	5,46
Décembre	30 479	5,79
Total	526 599	100

Source : Nos enquêtes, 2015

La sous-préfecture de Guessabo se présente comme un important nœud dans la pêche continentale dans la région du Haut-Sassandra et même de la Côte d'Ivoire. Elle produit 61.63 % de la production régionale (Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Daloa, 2014). Cela est la résultante de conditions naturelles et humaines particulièrement favorables. Cette activité est dominée par des acteurs étrangers. Cependant l'activité de pêche, qui participe à la vie socioéconomique de la sous-préfecture de Guessabo, est confrontée à plusieurs problèmes

3- LES PROBLEMES DES ACTEURS DE LA PECHE DE LA SOUS- PREFECTURE DE GUESSABO

La pêche dans la sous-préfecture est confrontée à deux séries de difficultés. Ce sont d'une part des problèmes structurels relatifs aux structures d'encadrement des acteurs et d'autre part les problèmes relatifs à la pratique de la pêche elle-même.

3-1- Les problèmes relatifs aux structures d'encadrement

Ils sont multiples et variés. Ils vont des difficultés de fonctionnement du BAP de Guessabo ; structure étatique ayant en charge l'activité de la pêche de la localité, à la concurrence entre les structures d'encadrement en passant par l'attitude de défiance des populations autochtones.

Le BAP de Guessabo, souffre de plusieurs maux. Ce sont entre autre des bâtiments en ruine, un service délabré. La structure ne dispose ni d'outils informatiques, ni de moyens de déplacement. Le service pêche ne dispose que d'une moto. Cette situation constitue une entrave à la collecte de données et à la capacité opérationnelle de la structure. Par ailleurs, les populations autochtones adoptent des comportements de défiance. Elles s'autoproclament souvent propriétaires des couloirs de pêche. Cette attitude se caractérise par la mise en location et / ou la vente de ces dits couloirs par celles-ci aux pêcheurs étrangers. Ce qui est interdit par la réglementation du ministère de la production animale et halieutique. Cette pratique crée des conflits de compétences entre ces autorités traditionnelles et la structure étatique en l'occurrence le BAP. Enfin, le dernier problème est relatif à la concurrence entre les structures étatiques d'encadrement. En effet, le lac, principal foyer de pêche, est sur le fleuve Sassandra qui constitue aussi la limite administrative entre les régions du Haut-Sassandra et du Guémon. De ce fait, cet espace est cogéré par les Directions Régionales des Ressources Animales et Halieutiques de Daloa et de Duékoué ; respectivement chefs-lieux des régions du Haut-Sassandra et du Guémon. La rive gauche est du ressort du BAP de Guessabo quand celle de droite revient à celui de Duékoué. Cette cogestion constitue un frein pour les campagnes de répression. En effet, le fleuve est situé à 3 kilomètres de Guessabo et à 40 kilomètres de Duékoué. Ce sont donc les agents de contrôle de Guessabo qui sont en permanence sur le site. Lors d'un contrôle, le pêcheur a la facilité d'accoster sur la rive opposée pour se mettre à l'abri.

3-2- LES PROBLÈMES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE

Comme nous l'avons souligné plus haut, il s'agit d'une pêche traditionnelle. Celle-ci est mal pratiquée. Cela se matérialise par l'utilisation de matériels et engins inadaptés. Les filets utilisés par les pêcheurs ne respectent pas les normes conventionnelles. En effet, le maillage officiel des filets de pêche est de 35 millimètres selon le BAP. Mais dans la pratique, ce sont des filets de petites mailles et pire l'utilisation de moustiquaires comme engin de pêche. La conséquence est la capture des alevins qui constitue une menace pour la pérennisation des espèces. A cela, s'ajoute l'utilisation des produits chimiques pour la pêche. On assiste donc à un non respect des normes conventionnelles de la pêche. Cette situation est due au fait que la plupart des pêcheurs exercent dans l'inégalité. On note donc une absence de réglementation du secteur. Cette situation est la conséquence de l'absence de campagnes de sensibilisation et de formation des pêcheurs.

Un autre problème est l'exploitation des berges à des fins agricoles. En effet, les berges des fleuves ont été utilisées par les cultivateurs pendant la période de retrait des eaux. Celles-ci sont utilisées pour les cultures vivrières comme le riz, le maïs, l'arachide... Ce qui n'est pas un élément négatif en soi. D'ailleurs, cette pratique permet la production agricole de contre-saison et participe, de ce fait, au développement de l'agriculture. Cependant, l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicide, insecticide, engrais...) par ces derniers constitue une menace pour la pêche. En effet, les berges constituent des sites de reproduction de plusieurs espèces de poisson. Ceux-ci y pondent leurs œufs. L'usage de ces produits chimiques sur les berges constitue donc une sérieuse menace pour la survie de ces espèces.

La pratique de la pêche à Guessabo souffre aussi de la présence de plantes aquatiques envahissantes sur l'eau. Elles sont représentées par la *Salomonina Molestia* plus connue sous l'appellation « salade d'eau douce ». Celles-ci empêchent non seulement l'aération de l'eau, mais aussi la pratique de la pêche par la réduction de l'espace du plan d'eau.

Un dernier problème se situe enfin au niveau de la conservation des produits de la pêche. Les acteurs ne disposent pas de moyens modernes de conservation comme des chambres froides. A cet effet, deux modes de conservation sont souvent utilisés par ces derniers. Le premier consiste à l'achat de glace alimentaire qu'ils mettent sur les poissons. Le deuxième consiste au fumage. Ces deux modes présentent des limites ; vu les quantités manutentionnées.

Au vu donc de ce qui précède, certains points feront l'objet d'une discussion.

III- DISCUSSION

Cette étape met à nu deux paradoxes au niveau de la pêche dans la sous-préfecture de Guessabo. Ce sont le manque d'intérêt des populations locales et la persistance de l'informel dans la pratique de la pêche.

Au niveau du premier volet, il faut souligner que la population locale ne représente qu'à peine 15% des acteurs de la pêche de la sous-préfecture de Guessabo. Ce phénomène peut s'expliquer par deux raisons dont l'une traditionnelle et l'autre relative à la spécificité locale. Concernant le premier groupe, on peut évoquer le fait que ces populations n'ont pas une culture de pêcheurs. Elles préfèrent donc les activités agricoles à celles de la pêche ou de l'élevage. C'est d'ailleurs le constat de plusieurs auteurs notamment (Ministère de l'économie, des finances et du plan, 1978). Cette situation peut trouver sa solution soit à travers des campagnes de sensibilisation pour amener les nationaux à s'intéresser à la pêche ; soit par la modernisation du secteur. Pour ce qui est du second groupe, on a la position géographique du site de Guessabo. En effet, cette localité est située à un important carrefour. Elle se trouve à l'intersection des voies menant à Daloa, Duékoué et Issia. L'impact de ce grand carrefour fait que près de 80% des jeunes autochtones s'investissent dans le transport. Ils exercent en tant que « syndicat ou coxer ». Cette activité consiste à rassembler des passagers et à les remettre aux transporteurs. En contrepartie, ils reçoivent de ces derniers une compensation financière. Celle-ci varie selon l'effectif de passagers envoyés et la destination de ceux-ci. Cette activité

connaît un intérêt chez ces jeunes autochtones pour deux principales raisons. D'abord, elle se pratique en agglomérations. Ensuite, elle permet d'avoir de l'argent sans grand effort. Ceux-ci préfèrent donc s'y adonner plutôt que d'être sur l'eau pour exercer en tant que pêcheurs. Si cette action dans le transport peut permettre d'avoir quelques fonds, elle ne garantit pas une vie stable. Et c'est ce que cette jeunesse doit comprendre.

Le second volet relatif à la persistance de l'informel. L'informel se définit comme ce qui n'est pas organisé avec rigueur, qui n'est pas soumis à des règles strictes. En termes économique, c'est un secteur non soumis aux normes d'organisation et de gestion (Dictionnaire universelle, 2000). Le secteur informel est officiellement défini comme un « ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (Bureau International du Travail, 1993). La pratique de la pêche dans la sous-préfecture de Guessabo répond en partie à cette définition. En effet ouvert en 1982, le bureau de pêche de Guessabo, ainsi que la pratique de la pêche elle-même baignent toujours dans l'informel. A l'analyse, cette situation est de la responsabilité de l'Etat à travers le ministère des ressources animales et halieutiques. Son action doit se percevoir sur le terrain à plusieurs niveaux. Il doit ordonner la réglementation de l'activité de pêche. Celle-ci doit se matérialiser par un toilettage des textes devenus caduques. Il faut donc songer à la réorganisation de la pêche traditionnelle. Cela doit se concrétiser par la sensibilisation et la formation des pêcheurs. Aussi, l'Etat doit-il pourvoir à la dotation des agents assermentés de moyens de déplacement, d'outils de travail appropriés comme des balances, des gilets de protection.... Enfin, une dernière action consiste à la mise en application des sanctions contre la pêche illicite. Cela doit se matérialiser par

le retrait des engins non conventionnels utilisés pour la pêche. Aussi vu l'importance de la pêche dans la sous-préfecture de Guessabo, nous estimons nécessaire la construction de débarcadères appropriées. Cela aura l'avantage de faire des pesées fiables et donc de produire des statistiques fiables qui puissent permettre de prendre des dispositions pour une pêche rationnelle. A ce niveau en plus du ministère des ressources animales et halieutiques, un regard est orienté du côté des collectivités décentralisées notamment le conseil régional du Haut-Sassandra.

CONCLUSION

La sous-préfecture de Guessabo se présente comme un important nœud dans la pêche continentale dans la région du Haut-Sassandra et même de la Côte d'Ivoire. Cela est la résultante de conditions naturelles et humaines particulièrement favorables à la pratique de l'activité de pêche. De ce fait, elle a une production abondante et variée de poisson.

La pêche à Guessabo est dominée par des acteurs étrangers notamment les maliens plus connus sous l'appellation de « Bozo ». Cette pêche qui participe à la vie socioéconomique de la sous-préfecture est confrontée à plusieurs problèmes dont la persistance de l'informel.

Cette étude montre le rôle prépondérant de la sous-préfecture de Guessabo en matière de productions halieutiques. Elle se présente comme un véritable bassin de production de poisson. Cependant, malgré son poids important dans le domaine de la production halieutique, la pêche à Guessabo est confrontée à plusieurs problèmes qui menacent la survie du secteur. Vivement que des réponses idoines soient apportées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANO H. K.P, KOFFIE-BIKPO C.Y., (1999) : Le rôle des femmes dans la communauté de pêcheurs-artisans dans l'agglomération d'Abidjan : le cas de Vridi-zimbabwé, in Géographie ivoirienne, Cahiers Nantais, Abidjan, pp. 47-60.
- MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES., (2000) : Etude de la faisabilité techno-économique du projet d'aménage-

ment de 1600 ha dans la région centre-ouest, Rapport principal, Abidjan, 190 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES., (2000) : Etude de la faisabilité techno-économique du projet d'aménagement de 1600 ha dans la région centre-ouest, Rapport principal, Abidjan, 190 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT- DIRECTION GENERALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE., (2007) : Atlas de la population et des équipements, Abidjan, MICI, 85 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE., (2010) : Annuaire des statistiques agricoles, Abidjan, Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique, 73 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN., (1978) : Etude des potentialités agro-alimentaires ivoiriennes en vue de leurs exportations éventuelles vers certains pays méditerranéens et arabes, Tome 2 : production végétale et animale, Abidjan, Bureau d'Etudes Techniques des Projets, 196 p.